

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Séance du jeudi 9 novembre 2023

Délibération n° 2023-63

**Objet : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis des Mairies**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :  
- date transmission au contrôle de légalité : 16/11/2023  
- date de publication : 16/11/2023

Pour extrait conforme,  
Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le trois novembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

### Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

### Ont donné pouvoir à :

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Agnès NARCY à Monsieur Bruno FENET.

### A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



**Madame BOULAY expose :**

Par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement initial pour l'opération d'aménagement du parvis reliant les deux bâtiments de la Mairie et que ce plan de financement initial a ensuite été modifié par délibération du 21 septembre 2023.

Dans ce cadre, Madame BOULAY rappelle le plan de financement ainsi modifié :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Honoraires MOE	13 200,00 €	Etat (DSIL ou DETR 2024) - 30 %	45 510,00 €
Travaux -Estimation (ADAC)	125 000,00 €	Tours Métropole (Fond de soutien aux actions des communes) - 10 %	16 643,00 €
Frais de publicité	4 000,00 €	Tours Métropole (Fonds de concours de droit commun 2023) - 24 %	36 452,00 €
C.S.P.S	2 500,00 €	Autofinancement - 35 %	53 095,00 €
Géomètre	2 000,00 €		
Contrôleur technique	2 000,00 €		
Etudes	3 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>151 700,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>151 700,00 €</b>

Madame BOULAY précise qu'une demande de subvention à hauteur de 45 510,00 euros au minimum (soit 30 % du coût estimé du projet) sera adressée à l'Etat pour examen soit au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL) soit au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-40 du 29 juin 2023 approuvant le projet d'aménagement du parvis reliant les deux bâtiments de la Mairie ainsi que son plan de financement initial ;

Vu la délibération 2023-52 du 21 septembre 2023 modifiant le plan de financement initial ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la sollicitation, auprès de l'Etat, de l'attribution d'une subvention la plus élevée possible afin de contribuer au financement de cette opération.
- **DIT** que les dépenses afférentes au financement de cette opération seront prévues au Budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.



Le secrétaire de séance,

**Matthieu TABURET**



Le Maire,

**Bruno FENET**